

canadienne, il n'y aurait pas eu de friction ou de désunion nationale. L'unité régnerait au pays.

Nos gens n'ont pas peur du travail; ils ne demandent qu'à travailler. Mais ils accomplissent un meilleur travail en s'adonnant aux tâches auxquelles ils sont habitués; quand on les arrache à des emplois de guerre essentiels, où ils se rendaient utiles au pays, et qu'on les envoie dans l'armée à faire des exercices militaires pendant toute la journée, ils ne peuvent rendre le même service. Voilà ce que je désire souligner et j'espère que l'honorable représentant de Parkdale qui est un citoyen éminent de cette province, comprendra notre point de vue à cet égard. Et je dis la même chose aux honorables membres de tous les partis de la Chambre qui n'ont pas de préjugés et qui ont l'esprit assez large pour songer aux meilleurs intérêts du pays. Voilà pourquoi je reviens de nouveau à la charge. Tous ceux qui possèdent quelque expérience pratique dans une industrie essentielle et dont les connaissances techniques ne sont pas requises dans l'armée devraient relever de la compétence du ministre du Travail à qui appartient le soin de placer ces hommes là où leurs services seraient le plus utiles au pays. Autrement, le Service sélectif national serait une pure farce. Serait-il impossible de fournir des renforts utiles à l'armée d'outre-mer? Au sujet des renforts destinés à l'armée d'outre-mer, j'aimerais savoir ce qu'est la 8e armée. Elle se compose de Canadiens et d'Hindous. Qu'est la 5e armée? Elle se compose de Canadiens et d'Américains. Il est temps que les Anglais fournissent des renforts aux troupes canadiennes qui font la lutte outre-mer. Je ne veux scandaliser personne mais, je vous le demande, monsieur le président, comment se fait-il que le Canada doive tout faire dans ce domaine pendant que les autres le contemplent de leur tour d'ivoire?

L'hon. M. ROWE: Voilà qui est risible.

M. POULIOT: Cela fait rire l'honorable député.

L'hon. M. ROWE: Qui n'en rirait pas.

M. POULIOT: Cela démontre jusqu'à quel point l'honorable député souffre de parti pris et de prévention, combien il est aveugle et combien il lui est impossible de voir les choses telles qu'elles sont. Je me rappelle les observations que l'honorable député a formulées au sujet des cultivateurs. Il a dit qu'ils devaient être exemptés du service militaire, très bien. Il a parlé dans le même sens que moi dans un discours qu'il a prononcé en cette enceinte. Il a pris la défense du cultivateur mais, lorsque le moment est venu d'agir, il a voté contre le cultivateur. Et

l'on peut en dire autant de tous les honorables députés qui se sont proclamés les véritables amis du cultivateur. L'honorable représentant de Dufferin-Simcoe et les autres ont su se faire les champions du cultivateur en paroles lorsqu'ils ont prononcé leurs discours devant le comité, tout comme ils avaient pris sa défense auparavant. Mais lorsque le vote s'est pris sur l'amendement que j'avais présenté avec le concours d'un de mes honorables amis, lorsque l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes a proposé un amendement avec l'appui d'un autre honorable représentant, et lorsque l'honorable député de Gaspé a formulé un amendement, ils ont tous voté contre. Ils étaient tous en faveur du plébiscite, tous en faveur de la loi sur la mobilisation. Ils avaient peur d'agir et de voter en faveur de la cause du cultivateur ou de quiconque se livre à une industrie essentielle. C'est pourquoi la population du pays ne croira pas Bracken. Les électeurs diront: Si ses promesses ne valent pas mieux que les actes de ses partisans à la Chambre, que pouvons-nous en attendre? Nous allons le lâcher, comme nous avons lâché les Bennett, les Meighen et tous les autres. Je veux cependant que mon parti fasse encore mieux que cela. Je veux qu'il comprenne les misères des cultivateurs et fasse quelque chose pour eux. C'est pourquoi je lance un appel sincère au Gouvernement. Si le ministre de la Défense nationale ne partage pas mes vues actuellement, j'espère que la majorité des membres du cabinet pensera comme moi en temps et lieu, et espérons que ce sera bientôt.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire obtenir un renseignement du ministre. Je recevais cet après-midi même une lettre, que je viens d'ouvrir; elle porte la date du 26 février 1944. En voici le texte:

Cher monsieur,

A l'assemblée de l'auxiliaire de l'armée active de Peterborough, tenue le jeudi de cette semaine, un membre a appelé l'attention des assistants sur le fait que les blessés hospitalisés en Italie et en Angleterre ne reçoivent leur courrier, lettres ou colis, qu'à leur exéat de l'hôpital et à leur rentrée dans l'unité. D'autres assistants ont corroboré cette déclaration, et il en est résulté une motion qui a pris la forme d'une lettre à votre destination, vous priant d'avoir l'obligeance d'attirer sur la question de la distribution et de la livraison du courrier aux soldats hospitalisés en Italie et en Angleterre l'attention des autorités compétentes, dans l'espoir de voir apporter quelque amélioration à la situation. Les membres croient que leurs fils ou leurs maris ont plus besoin de lettres réconfortantes et de colis consolateurs durant leur séjour à l'hôpital qu'au milieu de leurs compagnons au camp. C'est à cause de cela que j'ai reçu l'autorisation de vous adresser cette lettre.

(Signé)

La secrétaire correspondante de
l'Auxiliaire de l'Armée active de
Peterborough
E. Alda Ovens.